GAP·BAYARD
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF

www.assogolfgapbayard.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
20 mai 2023

PROJET DES RESOLUTIONS

1ère résolution

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion présentés par le Conseil d'Administration,-rapport moral, rapport d'activités et rapport financier, et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

> **Approuve** lesdits rapports, ainsi que les comptes de l'exercice 2022, qui font ressortir un déficit d'exploitation de 3 721 €.

> En conséquence, **donne quitus** au Conseil d'Administration pour ses actes de gestion.

2ème résolution

Suivant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale **décide d'affecter** ce déficit au report à nouveau, en diminution des réserves de l'association, qui passeront ainsi de
37 378 € à 33 657 €.

3ème résolution

Ayant pris connaissance du projet de budget 2023, l'Assemblée **ratifie,** en application de l'article 10 des statuts, le montant des cotisations approuvé lors de la précédente assemblée générale du 9 avril 2022, soit respectivement 35 € pour les adultes (30 € en tarif famille), 20 € pour les jeunes adultes (19 à 25 ans) et 15 € pour les mineurs.